



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 9 mars 2026

N° d'affaire : 2025.GRPARL.348

Procédure relevant de l'hôtellerie et de la restauration : pour une réglementation de la compétence similaire à celle applicable à l'octroi du permis de construire

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Adoption

Berne, le 9 mars 2026

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général